

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1882.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des transferts de crédits au Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1881.

(Voir les nos 233 et 236, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président, BRACONIER, le
Baron DE WOELMONT, VANDEN KERCHOVE et PIRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Comme il arrive chaque année, des crédits sont insuffisants et d'autres supérieurs aux dépenses effectuées; de là des virements de comptes inévitables, le budget des travaux publics se composant de tant d'éléments divers qu'il est bien difficile de les apprécier et de les prévoir tous d'une manière exacte.

Votre Commission a vu, avec plaisir, que le Gouvernement, pour suppléer à l'insuffisance des allocations budgétaires, destine un crédit assez important à la distribution des primes de régularité aux employés des gares, aux gardes, aux machinistes, chauffeurs et serre-freins.

Nous ferons toutefois observer que les mêmes règles devraient être suivies dans les autres branches de l'exploitation, c'est-à-dire qu'il est bon nombre d'agents d'autres services qui, par leur assiduité, leur zèle, leur travail extraordinaire, méritent aussi des récompenses.

Rien ne décourage autant les ouvriers et employés que de voir les autres recevoir des primes, tandis qu'ils y ont peut-être autant de droits qu'eux.

Nous ne pouvons donc qu'engager l'honorable Ministre à étudier la question de la revision du système des indemnités pour voir s'il n'y aurait pas moyen de les étendre à toutes les branches du service.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité de ses Membres présents, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
PIRET-GOBLET.

Le Président,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.